

FORMULE 59A

ORDONNANCE

COUR DU BANC DU ROI

Centre _____

(nom du juge ou de l'auxiliaire de la justice)

(jour et date de l'ordonnance)

(sceau de la Cour)

(intitulé de l'instance)

ORDONNANCE

LA PRÉSENTE MOTION présentée par (désigner l'auteur de la motion), en vue d'obtenir (indiquer la mesure de redressement demandée dans l'avis de motion, sauf si elle est déjà indiquée dans le dispositif de l'ordonnance), (le cas échéant, ajouter : sans préavis,) a été entendue aujourd'hui (ou a été entendue le (date)), à (au) (lieu), (préciser les termes de l'ordonnance).

APRÈS AVOIR LU le (préciser les documents déposés à l'appui de la motion) et après avoir entendu les plaidoiries de l'avocat de (désigner les parties), (le cas échéant, ajouter : (désigner la partie) comparissant en personne ou personne ne représentant (désigner la partie), bien que la signification appropriée de l'avis lui ait été faite comme le démontre (indiquer la preuve de la signification)).

[Dans le cas d'une instance en matière familiale, l'ordonnance doit préciser clairement aux termes de quelle loi les mesures de redressement sont accordées et, en cas d'obtention, sans préavis, d'une ordonnance provisoire, cette dernière doit préciser la date d'expiration de l'ordonnance.]

1. LE TRIBUNAL ORDONNE que _____

2. LE TRIBUNAL ORDONNE que _____

(L'ordonnance de paiement d'une somme d'argent qui porte des intérêts postérieurs au jugement comprend ce qui suit :)

LA PRÉSENTE ORDONNANCE PORTE INTÉRÊT au taux annuel de _____ pour cent à partir du (date).

(date)

(signature du juge ou de l'auxiliaire de la justice)